Province de Québec
Municipalité de Saint-Michel-des-Saints
Saint-Michel-des-Saints
M.R.C. de Matawinie

20-09-2004 À une assemblée régulière des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints, tenue à la salle J.-M. Bellerose, au 140, rue St-Jacques, le vingtième jour de septembre deux mille quatre (2004) à 19H00.

À laquelle étaient présents:

Jean-Pierre Bellerose, maire,
François Dubeau, Ghislaine St-Georges, Gilles Coutu, et Ernest Baribeau conseillers(ères), Guylain Archambault, inspecteur municipal et Alain Bellerose, directeur général.

Avant de débuter l'assemblée M. Jean-Pierre Bellerose, maire, demande un moment de recueillement.

M. Jean-Pierre Bellerose, maire, invite les personnes de l'assistance à une période de questions.

222-2004 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Accepter ordre jour D'accepter l'ordre du jour et divers sujets pourront être ajoutés au VARIA.

ADOPTÉE

223-2004 Proposé par Ghislaine St-Georges

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

accepter PV D'accepter le procès-verbal de l'assemblée tenue le 16 août 2004.

ADOPTÉE

224-2004 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Accepter comptes D'accepter les comptes ci-dessous et d'en autoriser les paiements.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS

LISTE DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS DURANT LE MOIS

Période d'août 2004.

No. chèque	Nom	Montant
11508	Société Québ. D'Ass. des eaux	2,094.75 $
11509	Corporation Dév. Lac Taureau	480,000.00 $
11510	Fédération Québécoise	245.06 $
11511	Hydro-Québec	4,327.26 $
TOTAL :		**486,667.07 $**

Salaires	34,106.28 $
R.E.E.R	2,274.25 $
Frais de banque	120.00 $
Int. Emprunt temoraire	$
Emprunt temporaire	$
TOTAL :	**36,500.53 $**

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS
LISTE DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS DURANT LE MOIS

Période de septembre 2004.

11512	2964-6395 Québec inc.	185.93 $
11513	Bourassa Cathy	256.32 $
11514	Delorme Henri	83.63 $
11515	Neron Mathieu	13.38 $
11516	Roy Caroline	150.12 $
11517	Bell Canada	863.63 $
11518	Télus Mobilité	344.86 $
11519	Ministère du revenu du Québec	10,950.01 $
11520	Receveur Général du Canada	5,812.02 $
11521	Tournoi de golf bénéfice	500.00 $
11522	Petite Caisse	611.61 $
11523	Hydro-Québec	1,947.41 $
TOTAL :		**19,771.51 $**

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS

LISTE DES DÉBOURSÉS – CONSEIL DU 20 SEPTEMBRE 2004

No. Chèque	Nom :	Montant
11524	Admq	75.00 $
11525	Archambault Guylain	602.30 $
11526	Bellerose Francois	2,427.63 $
11527	Bellerose Sylvain	122.50 $
11528	Bell Canada	72.18 $
11529	Bernier René	500.00 $
11530	Bertrand Bellemare inc.	2,495.48 $
11531	Béton Louis-Cyr inc.	4,847.16 $
11532	Biolab	257.66 $
11533	Boc Canada	195.54 $
11534	Carrière Joliette inc.	125.87 $
11535	Centre Aquatique	1,552.83 $
11536	Certilab	460.10 $
11537	Chambre de commerce	1,153.34 $
11538	Charette Jean-Pierre	155.04 $
11539	Dépanneur R. Prud'Homme	68.46 $
11540	Distribution Pierre Lavigne	143.02 $
11541	Dunton Rainville	228.98 $
11542	Elite Technoligies	157.01 $
11543	Equip. Industriels Joliette	249.71 $
11544	Fédération Québécoise	783.78 $
11545	Fédéral Commercial Métals	431.34 $

11546	Félis Sécurité inc.	207.80 $
11547	Ferland Pascal	198.74 $
11548	Fondation	6,326.38 $
11549	Fonds de l'information	48.00 $
11550	Garage Tellier & Fils	131.94 $
11551	Garage Marc Dorval	11.50 $
11552	Généreux Construction inc.	3,099.92 $
11553	Jean-Marc Brissette	115.75 $
11554	Joliette Ford inc.	639.64 $
11555	La Survivance	3,128.51 $
11556	Lavallière André	16.20 $
11557	Leblanc & Plante	650.70 $
11558	Le Fonds de Solidarité	2,649.20 $
11559	Le Géant Vert	611.93 $
11560	Le Groupe Pétrolier Olco	5,183.23 $
11561	Les Entreprises Nordikeau	2,530.27 $
11562	Les Pneus Marchand inc.	857.48 $
11563	Loisirs St-Michel inc.	3,087.21 $
11564	Marineau Danielle	76.00 $
11565	Martin – Produits de bureau	17.19 $
11566	M.C. Beauséjour & Richard	1,340.71 $
11567	Mécanique Jecc Ltée	341.69 $
11568	Médias Transcontinental	191.52 $
11569	Michel Dion Mécanique	87.27 $
11570	M.R.C. de Matawinie	8,008.00 $
11571	Municipalité Ste-Émélie-de-l'Energie	100.00 $
11572	Plomberie Stéphane inc.	348.11 $
11573	Pompe Asselin inc.	218.55 $
11574	Postes Canada	144.88 $
11575	Québec Linge	260.88 $
11576	Richard Daniel	122.50 $
11577	Robert Chayer Enr.	195.54 $
11578	Satelcom inc.	862.69 $
11579	Serrurier Joliette inc.	126.99 $
11580	Service Sanitaire R.S. inc.	13,111.67 $
11581	Service Consultatifs Amco	34.50 $
11582	Signo Tech inc.	133.31 $
11583	Strongco	130.18 $
11584	Sylvio champoux & Fils	7,335.61 $
11585	Techno Diésel inc.	776.86 $
11586	TMS	596.97 $
11587	Transport J. Barthe inc.	150.97 $
TOTAL :-		**81,311.92 $**

REGLEMENT D'AQUEDUC

33	Laboratoire de Construction 2000 inc.	1,713.87 $
34	Comtois Poupart St-Louis	13,062.82 $
35	MGA Géoservices inc.	9,510.27
TOTAL :-		**24,286.96 $**

11588	Atelier Au Cœur du Bois	491.16 $
11589	Baribeau Ernest	43.70 $
11590	Bellerose Jean-Pierre	241.30 $
11591	Comtois Poupart St-Louis	3,360.00 $
11592	Coutu Gilles	125.40 $

11593	Électricien Robert Ménard	715.92 $
11594	Equip. Industriels Joliette	93.66 $
11595	L'Ass. des pompiers	432.00 $
11596	Patrick Morin	386.91 $
11597	Portes et Fenetres Yvon Bordeleau	13.23 $
11598	Rubans Express	158.16 $
11599	Techno Diésel inc.	376.84 $
11600	Univar Canada Ltée	3,169.80 $
11601	Béton Louis-Cyr	2653.92 $
11602	Les Bois Bellerose Enr.	311.72 $
11603	Picard Claude	960.00 $
TOTAL :-		**94,845.64 $**

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE :

04-08-16 Tourisme Lanaudière – signalisation dans les municipalités de Lanaudière.
04-08-18 Mariette Malenfant – travaux chemin du Lac-Taureau.
04-09-03 CLSC Matawinie – Hébergement temporaire en cas d'incendie du Centre d'Accueil Brassard.
04-09-07 Centre Professionnel – élargissement de l'entrée
04-09-08 APLT – Règlement sur la sécurité des activités sur l'eau.
04-09-09- École Secondaire des Montagnes – demande pour pont payant du 08 au 10 octobre 2004.
04-09-10 Commission Municipale du Québec – décision pour exemption des taxes foncières de la Chambre de Commerce
04-09-13 Exposition Autos Antiques 2005, Irène Bouliane – demande de subvention
04-09-17 Portes et Fenêtres Yvon Bordeleau – demande pour travaux à la rue St-Isidore

225-2004 Proposé par François Dubeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

autoriser CSSS Matawinie d'utiliser Salle JMB en cas d'incendie au Centre d'Accueil

D'autoriser Carrefour de la Santé et des Services Sociaux de Matawinie d'utiliser la salle J.M. Bellerose advenant un incendie au Centre d'accueil Brassard.

ADOPTÉE

226-2004 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

autoriser Centre Prof. D'élargir entrée du trottoir.

D'autoriser le Centre Professionnel, situé au 631, Brassard, d'élargir l'entrée et de refaire le trottoir en harmonie avec l'existant.

ADOPTÉE

227-2004 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

autoriser installation conduite a travers rue St-Isidore par Y. Bordeleau.

D'autoriser Portes et Fenêtres Yvon Bordeleau, situé au 440, rue Sainte-Thérèse, d'installer une conduite à travers la rue Saint-Isidore et de remettre immédiatement la rue avec pavage dans l'état existant.

ADOPTÉE

228-2004 Proposé par Ernest Baribeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Contrat pour pont ch. Rondeau accordée à Projexco inc.

Selon la recommandation de Comtois, Poupart, St-Louis, experts conseils, que l'adjudication du contrat pour le pont chemin Rondeau soit accordée à Projexco inc. au montant de 138 898.67$.

ADOPTÉE

229-2004 Proposé par Ghislaine St-Georges

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Adhésion à la Mutuelle des municipalités du Québec

Adhésion à titre de membre de la Mutuelle des municipalités du Québec

CONSIDÉRANT QUE l'Inspecteur général des institutions financières, à la demande du ministre des Affaires municipales, a délivré des lettres patentes pour constituer la Mutuelle des municipalités du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE l'objet de cette mutuelle est de pratiquer l'assurance de dommages exclusivement pour les municipalités qui en sont membres et leurs organismes mandataires;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité juge que ce projet de mutualité présente une solution à la gestion de ses risques qui s'avère plus avantageuse que la solution du recours au marché actuel et qu'il y a lieu que la municipalité en devienne membre;

EN CONSÉQUENCE,

QUE la municipalité devienne membre de la Mutuelle des municipalités du Québec aux fins de transiger ses affaires d'assurance avec cette mutuelle;

QUE la municipalité accepte de devenir partie à la convention créant la Mutuelle en vertu des articles 711.2 et suivants du Code municipal du Québec et 465.1et suivants de la Loi sur les cités et villes et signée par les municipalités fondatrices de la Mutuelle le 3 avril 2003, dont une copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante;
QUE la municipalité verse une somme de 100 $ pour acquitter la contribution annuelle;

QUE la municipalité contracte ses assurances avec la Mutuelle des municipalités du Québec, les conditions pour la prochaine année étant énoncées dans la proposition préliminaire datée du 14 septembre 2004, au montant total de 45 865.40$;

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, tous les documents requis aux fins de l'exécution de la présente résolution.

ADOPTÉE

230-2004 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Accepter honoraires pour eau potable de Comtois, Poupart, St-Louis.

D'accepter la proposition d'évaluation des honoraires pour eau potable de Comtois, Poupart, St-Louis, experts conseils, en date du 16 septembre 2004.

ADOPTÉE

231-2004 Proposé par Ghislaine St-Georges

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Approuver budget révisé 2004 de l'OMH.

D'approuver le budget révisé 2004 de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Michel-des-Saints, pour une dépense supplémentaire de 15 000.$. La contribution municipale supplémentaire sera de 1 500.$

ADOPTÉE

232-2004 Proposé par François Dubeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Autoriser insp. Bâtiment à faire demande de cert. d'autorisation des travaux de nettoyage. Pont 131

D'autoriser Pascal Ferland, inspecteur en bâtiment et de l'environnement, à faire une demande de certificat d'autorisation des travaux de nettoyage sous le pont de la route 131 à l'entrée sud de la municipalité

ADOPTÉE

Province de Québec
Municipalité régionale
de comté de Matawinie
Municipalité de Saint-Michel-des-Saints

Règlement numéro 468-2004

Règlement décrétant les travaux de traitement de surface double du chemin du Lac-à-la-Truite au coût évalué à 437 320.$, autorisant à ces fins un emprunt de 437 320.$ pour acquitter le coût et décrétant l'imposition d'une taxe pour en assurer le remboursement

---

ATTENDU QUE Les contribuables concernés ont intérêt pour l'exécution des travaux de traitement de surface double du chemin du Lac-à-la-Truite;

ATTENDU QUE Le coût de ces travaux est évalué à 437 320.$;

ATTENDU les différents travaux réalisés récemment sur ce chemin par la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Michel-des-Saints n'a pas en mains les fonds estimés nécessaires pour procéder au financement de ces travaux et qu'il y a lieu pour elle d'effectuer un emprunt pour se les procurer;

ATTENDU QU' avis de motion de l'adoption du présent règlement à été régulièrement donné à la séance du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints tenue le 19 janvier 2004;

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE,

233-2004 IL EST PROPOSÉ PAR GILLES COUTU

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE:

La municipalité de Saint-Michel-des-Saints adopte ledit règlement pour valoir à toutes fins que de droit et qu'il soit décrété, statué et ordonné ce qui suit par le présent règlement:

ARTICLE 01

Le préambule du présent règlement et ses annexes en font partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

ARTICLE 02

Le présent règlement décrète et autorise les travaux de traitement de surface double du chemin du Lac-à-la-Truite au coût évalué à 437 320.$ selon les coûts budgétaires soumis par LBHA & associés, ingénieurs-conseils, en date du 28 novembre 2003. Ces coûts budgétaires sont joints au règlement comme annexe pour en faire partie intégrante;

ARTICLE 03

Aux fins du présent règlement, le conseil décrète une dépense n'excédant pas 437 320.$ et, pour se procurer cette somme, décrète un emprunt jusqu'à concurrence du même montant remboursable sur une période de 15 ans;

ARTICLE 04

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt,

100% sera assumé par le secteur concerné par les travaux effectués décrétés par le présent règlement (décrit en annexe), il est exigé et il sera prélevé chaque année durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité du secteur concerné par les travaux, une compensation à l'égard de chaque immeuble imposable dont il est propriétaire;

Le montant de la compensation sera établi annuellement en divisant 100% des dépenses engagés relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'immeubles imposables, construits ou non, du secteur concerné dont les propriétaires son assujettis au paiement de cette compensation;

ARTICLE 05

Le conseil décrète qu'un montant représentant une somme non-supérieure à cinq pourcent (5%) du montant total de la dépense prévue au présent règlement, est destinée à renflouer le fond général de la municipalité de tout ou partie des sommes engagées avant l'adoption du règlement relativement à l'objet de celui-ci; ladite somme étant plus amplement détaillée à un état préparé par Alain Bellerose, secrétaire-trésorier, en date du 01 mars 2004

lequel est joint au présent règlement pour en faire partie intégrante comme annexe;

ARTICLE 06

Le conseil est autorisé à acquérir de gré à gré ou par voie d'expropriation tous les terrains et servitudes nécessaires à la réalisation des travaux décrétés par le règlement;

ARTICLE 07

Les matières connexes relatives au présent règlement concernant notamment la négociation d'emprunt seront réglées et déterminées par résolution du conseil, si besoin est, conformément à la loi;

ARTICLE 08

S'il advient que le coût réel d'une partie des dépenses prévus au présent règlement est supérieur ou moindre que celui prévu, le montant disponible dans un cas peut être utilisé pour compenser ce qui manque dans un autre cas;

ARTICLE 09

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi et après avoir reçu toutes les approbations requises;

Adopté à la séance du conseil tenue le 20 septembre 2004.

Lecture faite

_____	_____
Alain Bellerose	Jean-Pierre Bellerose
Directeur général	Maire

adopter règl. Pr appliquer nouveau taux taxes d'eau secteur Lac-England

---

Avis de motion est donné par Ernest Baribeau qu'à une prochaine assemblée un règlement sera adopté, annulant le règlement 382-1996, pour appliquer des taux de taxe différents entre les immeubles alimentés par l'eau du Lac-England et ceux alimentés par les puits artésiens, afin de pourvoir au remboursement en capital et intérêts de l'emprunt

adopter règl. Pour annexion tno secteur Lac-Taureau

Avis de motion est donné par Ghislaine St-Georges qu'à une prochaine assemblée un règlement sera adopté pour l'annexion à la municipalité de Saint-Michel-Des-Saints des T.N.O. autour du Lac-Taureau étant une partie du canton de Laviolette et une partie du T.N.O. de Baie-de-la-Bouteille.

adopter règl. Pour annexion tno secteur St-Guillaume

Avis de motion est donné par Ghislaine St-Georges qu'à une prochaine assemblée un règlement sera adopté pour l'annexion à la municipalité de Saint-Michel-Des-Saints d'une partie du T.N.O. Saint-Guillaume-Nord, une patie du T.N.O du Lac-Legendre et une partie du T.N.O du Lac-Matawin.

234-2004 Proposé par Ernest Baribeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

restauration du doré jaune au Lac-Taureau.

Compte tenu qu'à l'intérieur des activités de développement du Parc régional du Lac-Taureau, la MRC de la Matawinie élabore présentement un projet de restauration du doré jaune au réservoir Taureau. Avec l'aide des partenaires du milieu, du comité aviseur du Parc régional et de la direction de la faune du Ministère des Ressources naturelles de la Faune et des Parcs, la MRC prépare une demande d'aide à la fondation Hydro-Québec pour l'environnement. Afin d'obtenir cette demande et réaliser ce projet, la MRC cherche des appuis importants dans le milieu.

Objectifs du projet :
- réintroduire une espèce disparue
- améliorer la biodiversité du plan d'eau

Dans le cadre du projet de restauration du doré jaune au réservoir Taureau, coordonner par la MRC de la Matawinie et ses partenaires, la municipalité de Saint-Michel-Des-Saints s'engage à apporter une aide technique, logistique (prêts de véhicules et/ou d'équipement) et financière dans le projet. Les détails de la contribution financière de la municipalité seront connus d'ici quelques semaines lors de l'acceptation des budgets pour l'année 2005.

235-2004 Proposé par François Dubeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

accepter PV CCU

D'accepter le procès-verbal du CCU pour l'assemblée tenue le 1 septembre 2004 et le rapport des permis.

ADOPTÉE

236-2004 Proposé par François Dubeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

accepter projet de const. De Mme Tighe

Étude d'un projet de construction de Mme Katherine Tighe dans la zone Va-3.

Mme Katherine Tighe procède à une demande de permis de construction dans la zone Va-3 (PIIA), sur le chemin Rondeau. La demande concerne le lot 64-2-3, rang 1 du canton de Masson.

CONSIDÉRANT QUE le projet de Mme Tighe est conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur pour ce secteur ;

Pour cette raison, suivant la recommandation du CCU, le conseil accepte la demande de permis de construction de Mme Katherine Tighe.

ADOPTÉE

237-2004 Proposé par François Dubeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

accepter proj. De construction de Mme Desrosiers

Étude d'un projet de construction de Mme Sylvie Desrosiers dans la zone Va-3.

Mme Sylvie Desrosiers procède à une demande de permis de construction dans la zone Va-3 (PIIA), sur le chemin Rondeau. La demande concerne le lot 67-2-2, rang 1 du canton de Masson.

CONSIDÉRANT QUE le projet de Mme Desrosiers est conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur pour ce secteur ;

Pour cette raison, suivant la recommandation du CCU, le conseil accepte la demande de permis de construction de Mme Sylvie Desrosiers.

ADOPTÉE

238-2004/10/08 Proposé par François Dubeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

accepter proj. Construction de Mme Leblanc

Étude d'un projet de construction de Mme Isabelle Leblanc dans la zone Va-3.

Mme Isabelle Leblanc procède à une demande de permis de construction dans la zone Va-3 (PIIA), sur le chemin Rondeau. La demande concerne le lot 68-3-6, rang 1 du canton de Masson.

CONSIDÉRANT QUE le projet de Mme Leblanc est conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur pour ce secteur ;

Pour cette raison, suivant la recommandation du CCU, le conseil accepte la demande de permis de construction de Mme Isabelle Leblanc.

ADOPTÉE

239-2004 Proposé par François Dubeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

accepter plan de lotissement de la Corp. Du Dév. Du Lac-Taurau.

Étude d'un plan de lotissement d'une partie du Bloc 1, dans le secteur de la Pointe-Fine (dossier 1567 préparé par Jacques Drainville, arpenteur-géomètre) proposé par la Corporation pour le développement du Lac-Taureau.

Le CCU a étudié le plan de lotissement d'une partie du Bloc 1, dans le secteur de la Pointe-Fine, proposé par la Corporation pour le développement du Lac-Taureau.

CONSIDÉRANT le projet de développement du Lac-Taureau;

Pour cette raison, suivant la recommandation du CCU, le conseil accepte le plan de lotissement proposé par la Corporation pour le développement du Lac-Taureau à condition qu'il soit soumis à un plan d'implantation et d'intégration architectural adapté à l'emplacement du projet.

ADOPTÉE

240-2004 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

accepter conciliation bancaire

D'accepter la conciliation bancaire au 31 août 2004 et le suivi au budget.

ADOPTÉE

Le directeur général dépose le rapport de qualité des services de la municipalité d'août 2004.

M. Jean-Pierre Bellerose, maire, invite les personnes de l'assistance à une période de questions.

241-2004 Proposé par Ghislaine St-Georges

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

levée de l'assemblée

Que la présente assemblée soit levée.

ADOPTÉE

_____	_____
Alain Bellerose	Jean-Pierre Bellerose
Secrétaire-trésorier	Maire
Directeur général	